Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 62 (1933)

Heft: 3

Rubrik: Memento scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Singine ; il représente mieux notre pays à nous qu'Ital Reding, par exemple, dans la lutte contre l'invasion révolutionnaire.

Mais cela est dit comme sur un air de légende ?... L'air seulement. Le fond est solidement historique. Que le moine-type qui représente l'évangélisation de l'Alémanie s'appelle Donatus ou autrement, il importe peu ; les traits de la christianisation de nos contrées sont authentiques ; tous les médiévistes les rapportent. Mais tout cela est dit en un parler chaud, vivant, captivant, que les enfants aiment, que les écrivains pour l'enfance essayent d'attraper sans toujours y réussir, que M. Aeby, qui est un écrivain de race doublé d'un pédagogue plein d'expérience, un père aussi dont les petits écoutent les récits avec transport et curiosité avide, a su parfaitement trouver et soutenir. Pourquoi la classe devrait-elle être faite nécessairement sur le ton de la dissertation ennuyeuse, de l'énumération assommante des batailles et des traités ? L'enfant a besoin de s'émouvoir, il a besoin d'imaginer, entre 7 et 10 ans, bien plus que de raisonner ; à cet âge, ses facultés maîtresses sont l'imagination et le sentiment. Tout l'enseignement du cours moyen, celui de l'histoire aussi, doit en tenir compte ; l'instituteur ne peut ni changer la nature de l'enfant ni modifier l'évolution de sa psychologie à son gré.

Et puis, un pays ne conquiert-il pas davantage le cœur du peuple qui l'habite par sa légende que par son histoire ?

E. D.

Memento scolaire [1]

I. CALENDRIER

Mai : *Pour le 1er :* Etablir l'ordre du jour d'été et le nouveau registre de la progression.

Faire les inscriptions nécessaires dans le registre matricule, soit : inscrire les nouveaux élèves entrés le 1er mai et relever les notes annuelles pour les anciens.

Pour le 15 : Envoyer à M. l'Inspecteur scolaire les rapports annuels : *a*) de l'école primaire ; *b*) du cours complémentaire après y avoir fait apposer les signatures nécessaires.

Juin : —

Juillet : *Pour le 1er :* Envoyer à M. l'Inspecteur scolaire la liste des enfants débutants *anormaux* (distinguer entre anormal et simplement arriéré).

Août : —

Septembre : Avertir M. l'Inspecteur du début des vacances d'automne.

Octobre : *Pour le 31 :* Etablir l'ordre du jour d'hiver.

Etablir aussi les notes trimestrielles et les livrets scolaires.

Novembre : *Pour le 1er :* Aviser M. l'Inspecteur scolaire de l'ouverture du cours complémentaire.

Lui envoyer l'état nominatif des élèves de ce cours.

Décembre : *Pour le 31 :* Etablir les notes trimestrielles et les livrets scolaires.

Janvier : *Pour le 8 :* Envoyer au caissier de la Mutualité scolaire les formulaires Nos 1 et 2 de l'année écoulée et établir les nouveaux pour l'année courante.

[1] Ce *Memento* est établi avant tout pour les écoles de la campagne.

Pour le 31 : Etablir les notes trimestrielles et les livrets scolaires.

Février : *Pour le 1er :* Envoyer à M. l'Inspecteur scolaire l'état nominatif des recrutables (19 ans), en mentionnant :
1° nom et prénom ; 2° date exacte de naissance ; 3° profession ; 4° adresse complète (rue et N° s'il y a lieu) ; 5° note moyenne. Il y a lieu aussi de mentionner les élèves ayant suivi un cours agricole ou professionnel.

Mars : *Pour le 1er :* Etablir les notes trimestrielles et les livrets scolaires.
Pour le 31 : Les maîtres chargés d'un cours agricole enverront à M. l'Inspecteur un rapport succinct, mais complet pour le dit cours.

Avril : *Pour le 31 :* Etablir les notes trimestrielles et les livrets scolaires. Envoyer à M. l'Inspecteur scolaire les livrets des élèves émancipés. Remettre au délégué communal ou au délégué du cercle scolaire, pour l'orientation professionnelle, les fiches individuelles des élèves émancipés.

II. DIVERS

1. Le lundi de chaque semaine.

Envoyer le rapport hebdomadaire à M. l'Inspecteur, à la Commission scolaire et à la préfecture, s'il y a lieu. Le même rapport sert pour le cours complémentaire.

2. Livrets scolaires.

En cas de changement de domicile, envoyer sans retard le livret scolaire à M. l'Inspecteur ; lui réclamer ceux qui manquent.

Tout livret scolaire doit être accompagné d'une *feuille de route :* elle mentionnera les rubriques suivantes :

1° Nom et prénom ; 2° filiation ; 3° origine ; 4° date de naissance ; 5° classe ou cours fréquenté ; 6° nouvelle adresse complète avec rue et N°, s'il y a lieu ; 7° motif du départ ; 8° l'état des absences pendant le trimestre en cours.

Lorsqu'un élève quitte le canton, mentionner, s'il y a lieu, s'il est au bénéfice d'une émancipation définitive ou s'il est tenu de fréquenter l'école primaire de son nouveau domicile et jusqu'à quelle date.

Les livrets des élèves du cours complémentaire quittant le canton ne seront transmis que s'ils se rendent dans l'un des cantons de Berne, Valais ou Vaud.

3. Vacances.

Aviser à temps M. l'Inspecteur scolaire et la préfecture du commencement et de la fin des vacances ordinaires et extraordinaires.

4. Examens annuels.

1° Etablir le tableau de la progression en inscrivant les élèves par cours et par ordre de mérite ; remplir toutes les rubriques, sauf celles des absences ; calculer la moyenne générale pour chaque élève et pour chaque branche ; séparer les quatre premières colonnes par un trait rouge ; indiquer votre préavis dans la colonne *ad hoc.*

2° Les demandes d'émancipation prématurée et de congé d'été doivent être formulées par les parents et par écrit. Elles seront remises à M. l'Inspecteur, par l'intermédiaire de l'instituteur, le jour de l'examen.

3° Le programme parcouru sera adressé à M. l'Inspecteur au moins sept jours avant l'examen.

4° Une feuille d'examen avec nom, prénom, date de naissance, cours, année de cours, sera préparée pour chaque élève.

5° Placer les cahiers, les livrets scolaires et les divers registres sur une table.

6° Exposer les dessins exécutés durant l'année.

5. Mutualité scolaire.

Très régulièrement, *pour le 8* de chaque mois, envoyer au caissier les cotisations du mois précédent. Le verso du bulletin de versement sera utilisé pour les communications éventuelles. Les cotisations de décembre seront versées déjà *le 25* du dit mois. Pour *le 8 mai*, envoyer au caissier le formulaire N° 1, après y avoir inscrit les nouveaux élèves entrés le 1er mai.

Conserver, dans un registre-classeur, toutes les pièces relatives à la mutualité. En cas de départ du maître, ce classeur reste à l'école.

6. Visite médicale.

Etablir à temps la liste des élèves en y mentionnant, s'il y a lieu, les anomalies de certains enfants. Envoyer un double, au moins trois jours à l'avance, au médecin d'office.

L'âme de nos petits.

« Tu le sens, le Bon Dieu ? »

Une messe de première Communion ! Mains jointes, les yeux brillants d'une émotion contenue, en longue file recueillie, les premiers communiants entrent à l'église. Les fillettes, telles des pétales de roses blanches ou des flocons de neige, emplissent la nef, se groupent dans les bancs, aux places d'honneur. En face, les petits garçons se rangent ; le brassard, aux franges d'or, brille sous les lustres allumés.

On les a préparés avec soin, stylés, exercés, exhortés ! On leur a fait mille recommandations. A côté du prêtre, en classe, la maîtresse y est allée de son petit sermon. C'est une âme pieuse, tendre, sentimentale ! « Ah ! mes petites, faites attention dimanche. Soyez bien recueillies ; ne regardez ni à droite, ni à gauche. *Vous sentirez le bon Dieu* si vous êtes sages... » Et elles sont sages les petites, anxieuses aussi !... Elles communient. Absorbées par le grand acte, quelques-unes négligent un geste antérieurement commandé, oublient la ligne à suivre : elles sont tout à leur recueillement.

« Petit Jésus, Petit Jésus... » l'âme oppressée d'une émotion trop forte, Anne-Marie ne sait plus que répéter ces deux mots si simples, si grands !

Elle attend ; on lui a dit : « Vous sentirez le bon Dieu. » Que va-t-il se produire ? ça doit être quelque chose d'extraordinaire, d'inoubliable ! !

A côté d'elle, Lucette, la tête cachée dans ses mains, paraît plongée dans l'extase. Sûrement, elle « le sent ».

Anne-Marie, inquiète, examine sa conscience : elle a été sage, cependant ; elle a tendu sa volonté à être sage, sage... Elle appelle encore : « Petit Jésus. » A la fin, n'y tenant plus, elle pousse du coude sa compagne.